

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

IC

DECISION DU MAIRE N° 2022/292

Objet: Formation linguistique en langue française sous forme d'ateliers sociolinguistiques

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°300/2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation à Madame Laetitia KILINC des marchés publics,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour une mission de formation linguistique en langue française sous forme d'ateliers sociolinguistiques,

CONSIDÉRANT la proposition de la société Emploi Services Formation (ESF), 43 bis rue d'Hautpoul, 75019 PARIS,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu un marché public de fournitures courantes, services et prestations intellectuelles avec la société Emploi Services Formation (ESF), pour une mission de formation linguistique en langue française sous forme d'ateliers sociolinguistiques.

Article 2 - Le montant de la prestation s'élève à 79 200€ total net de TVA et sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujetti à la TVA.

Article 3 –Le marché est conclu pour la période du 15 Septembre 2022 au 30 Juin 2023.

Article 4 - Le Directeur Général des services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles

A Villiers le Bel, le **09 SEP. 2022**

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée
Laetitia KILINC

